



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
AFFILIÉE À LA FIFA, UEFA ET COSL
FONDÉE EN 1908
E. fif@football.lu
www.fif.lu

148, Rue de Limpach
L-3932 Mondercange
B.P.5 L-3901 Mondercange
T. +352 48 86 65 - 1
F. +352 48 86 65 - 82

LU  **EMBOURG**
LET'S MAKE IT HAPPEN

Luxembourg, le 19 avril 2023

UN Käerjeng 97
Monsieur le Président
BP 94
L-4901 Bascharage

Objet : procédure d'octroi de licence UEFA-décision de la première instance

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la première instance de décision, lors de son audience du 18 avril 2023, a pris la décision de vous accorder la licence UEFA pour la saison à venir (2023/2024).

Votre club remplit tous les critères obligatoires de la procédure de licence.

En vous félicitant pour l'octroi de licence UEFA, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Marc Diederich
Juriste de la FLF

